

**REGLEMENT COMPLET DE L'OPERATION**  
**«TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Mars -**  
**Gagnez votre week-end à Dublin pour 2 personnes»**

**PREAMBULE**

La société **REGIE NETWORKS S.A.S**, au capital de 762 657 €, enregistrée au RCS de LYON sous le n° 339.200.669 dont le siège social est situé au 134 avenue du 25e Régiment Tirailleurs Sénégalais – 69 009 LYON, met en place pour le compte de son client **le centre commercial Grand Cap** organisateur de l'opération, un jeu concours **sans** obligation d'achat.

La société **GIE COMMERCANTS GRAND CAP – Centre commercial Grand Cap** ayant son siège social sis **110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**, représentée par **Lionel GOLDFARB** organise une loterie intitulée **«TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Mars - Gagnez votre week-end à Dublin pour 2 personnes»** tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage en nature par la voie d'un tirage au sort, qu'elles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire.

**ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure – toute personne mineure participant sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux résidant en France métropolitaine –, à l'exclusion des membres du personnel de NRJ GROUP, des sociétés ayant participé directement et/ou indirectement à la promotion et/ou à la réalisation du jeu ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendant, descendant direct, frère, sœur, etc.). Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes ou erronées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant. En outre, la société organisatrice se réserve la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

**ARTICLE 2 – MECANIQUE DE JEU**

**2.1/ Durée**

Cette opération jeu concours est organisée du **07/03/2018 au 21/03/2018** au sein du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**. REGIE NETWORKS se réserve le droit, en accord avec le Partenaire d'écourter, prolonger, modifier, remplacer, interrompre, suspendre ou annuler le jeu à tout moment, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

**2.2/ Déroulement**

Pour jouer, il suffit :

- De se rendre sur l'une des bornes de Jeu présentes au sein du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre**. Chaque borne est équipée d'une tablette digitale.
- De remplir ses coordonnées (nom et prénom), son email, son numéro de téléphone, sa date d'anniversaire, son code postal et sa ville sur la tablette pour valider sa participation au tirage au sort. Une seule participation par personne et par jour, et ce sur toute la durée de l'opération.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique de jeu, du règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

## 2.3/ Présentation

Voir annexes visuels jeu.

### **ARTICLE 3 – DOTATIONS**

Les dotations attachées au jeu consiste uniquement en la remise du ou des prix tel(s) que décrits ci-après. En conséquence, et sauf mention expresse dans le descriptif de la dotation, tous les frais accessoires relatifs à la dotation ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations resteront à la charge du ou des gagnant(s). Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre. En cas de force majeure, REGIE NETWORKS se réserve le droit sans avoir à en justifier la raison, dans le cadre du jeu, de remplacer toute dotation annoncée par un lot de valeur équivalente, sans que cela puisse engagée sa responsabilité et qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé. Toutefois, dans cette hypothèse, une autre dotation d'une valeur équivalente sera proposée aux gagnants (es). La dotation ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant. La dotation est attribuée au(x) seul(s) gagnant(s), elle est personnelle et non cessible.

La responsabilité de REGIE NETWORKS ne saurait être retenue si des défauts, des vols ou des dégâts intervenaient pendant la jouissance du ou des lot(s).

#### **> GAIN IMMEDIAT**

Pas de gain immédiat

#### **> GAIN PAR TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort aura lieu à l'issue de l'opération «**TOUR DU MONDE AVEC GRAND CAP LE HAVRE – opération Février - Gagnez votre week-end à Dublin pour 2 personnes**» et déterminera le gagnant de l'opération.

Le joueur tiré au sort pourra gagner 1 week-end à Dublin pour 2 personnes

Avant le 31/12/2018

d'une valeur commerciale unitaire de **1300 € TTC.**

Le gagnant sera contacté par la société organisatrice afin de convenir d'une date de remise du lot.

Le gagnant pourra se rendre directement chez Perier Voyages 1 ter rue de la République 76170 LILLEBONNE afin de valider son lot avec le partenaire et de convenir des modalités du gain. Dans le cas où le gagnant souhaiterait modifier sa dotation, une autre dotation d'une valeur équivalente lui sera proposée. Si la dotation, à la demande du gagnant est d'une valeur supérieure à **1300 € TTC**, charge au gagnant de faire le complément financier. En aucun cas, l'organisateur ou le partenaire Perier Voyages ne modifiera la dotation si son montant est supérieur au gain initial. La dotation ne peut donner lieu à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant.

### **ARTICLE 4 – REGLEMENT DE JEU**

Le présent règlement de jeu a été déposé par REGIE NETWORKS auprès de l'étude de Maître AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) :

Selarl Axel Partensky – 23 cours de la Liberté – 69 003 Lyon

#### **4.1/ Modification et complément du règlement de jeu**

Le règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé chez Selarl AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) par REGIE NETWORKS dans le respect des conditions énoncées.

#### **4.2/ Acceptation du règlement de jeu**

Du seul fait de sa participation, le joueur accepte pleinement et entièrement la mécanique de jeu, le règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la société REGIE NETWORKS. Toute contestation ou réclamation effectuée sera prise en considération sous réserve de réception du courrier par REGIE NETWORKS dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de clôture du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement se verra privé de son droit de participer au jeu et le cas échéant de l'obtention des dotations y étant attachées.

#### **4.3/ Obtention du règlement de jeu**

Le règlement et ses éventuels avenants :

- peuvent être consultables sur demande auprès de la direction du **Centre commercial Grand Cap 110 avenue du grand hameau 76620 Le Havre.**

- peuvent être adressés gratuitement, dans la limite d'une copie par participant (même adresse), à toute personne qui en ferait la demande écrite à l'adresse suivante :

REGIE NETWORKS – Opérations Spéciales Grand Cap **Mars** – 134 avenue du 25ème RTS – CS 80 420 – 69 009 LYON

### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

REGIE NETWORKS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de difficultés d'utilisation de la dotation. REGIE NETWORKS décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre REGIE NETWORKS ou l'une quelconque des sociétés du Groupe auquel elle appartient ou le Partenaire en ce qui concerne les dotations.

En cas de modification du jeu et/ou d'une nouvelle répartition des lots mis en jeu (quantité et/ou valeur), un avenant sera joint au présent règlement de jeu et affichée à l'accueil de l'établissement participant.

La responsabilité de REGIE NETWORKS ne pourra être mise en cause ni recherchée, si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si REGIE NETWORKS se voyait contrainte d'interrompre, de reporter, ou d'annuler purement et simplement le jeu. Les participants acceptent la totalité du règlement de ce jeu et renoncent à toute contestation.

### **ARTICLE 6 – LITIGE**

REGIE NETWORKS tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

### **ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTE**

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel le concernant. Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : REGIE NETWORKS – Opérations Spéciales Grand Cap – 134 avenue du 25ème RTS – CS 80420 – 69 009 LYON.

Les données à caractère personnel de chaque participant collectées par REGIE NETWORKS dans le cadre du jeu pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers uniquement pour les besoins de la remise des dotations. Si le participant a coché les cases correspondantes lors de son inscription au jeu, les informations nominatives ainsi recueillies pourront être utilisées par le partenaire aux fins d'envoi de newsletters et/ou d'offres commerciales.

### **ARTICLE 8 – AUTORISATIONS**

Du seul fait de leur participation au jeu, tout participant autorise REGIE NETWORKS et le partenaire du jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, sa voix et/ou son image, par tous moyens et procédés et sur tous supports pour les besoins du jeu et de la promotion du jeu, ce pendant un durée de 10 (dix) ans à compter de la date du jeu et pour le monde entier, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit et sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Fait à **ROUEN**, le **12/02/2018**

ANNEXES – VISUELS JEU

1

Accueil

2

Page de reconnaissance

3

Formulaire

DATA GAME

4

Formulaire (suite)

5

Questions

6

Page de fin

DATA GAME

# IRLANDE

## Week-end à Dublin



Capitale de la République d'Irlande, Dublin est une ville aux multiples facettes. Pour les uns, elle est le berceau d'écrivains renommés dont Oscar Wilde, James Joyce et Samuel Beckett. Pour les autres, elle est le sanctuaire du nationalisme irlandais. Mais pour beaucoup, c'est la ville des pubs où la Guinness coule à flot.

Dublin est une ville au riche patrimoine architectural, aux belles maisons anciennes, en particulier de style géorgien en brique rouge, et aux nombreux monuments et musées.

Vous pourrez découvrir :

Christchurch Cathedral, située dans la vieille ville de Dublin au bord de la Liffey. La cathédrale d'origine a été construite en 1038 par Sitriuc, le roi viking danois de Dublin et a ensuite été agrandie, reconstruite et rénovée. Elle est également connue comme cathédrale de la Sainte-Trinité. Elle fut le décor d'un certain nombre d'évènements importants dans l'histoire irlandaise : Henry II, le monarque anglo-normand, y reçut la sainte communion en 1171, et pendant la Réforme, elle fut désignée comme le siège de l'Église protestante d'Irlande.

St-Patrick's Cathedral. La cathédrale St-Patrick de style gothique a été bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle et fut

considérablement rénovée dans les années 1860 grâce à l'aide financière de Benjamin Guinness. Elle se situe à deux pas de sa rivale, la cathédrale Christ Church. C'est dans l'église d'origine que saint Patrick aurait baptisé les premiers fidèles au Ve siècle. De 1713 à 1747, ce lieu de culte protestant eut pour doyen Jonathan Swift, grand défenseur de la cause irlandaise et auteur des Voyages de Gulliver. À l'intérieur, une plaque de cuivre dans le sol indique l'emplacement de la tombe de l'écrivain. Plus loin, dans le transept, on aperçoit le masque mortuaire de Swift ainsi que des ouvrages et des objets lui ayant appartenu. La première interprétation du Messie de Haendel fut donnée dans le chœur de la cathédrale en 1742.

Le fameux quartier de Temple Bar (Barra an Teampaill en irlandais), quartier historique du centre de Dublin. Ce quartier doit son nom à William Temple (1628-1699), recteur de Trinity College. Il est formé de petites rues où abondent les restaurants, bars et petites boutiques. Temple Bar est un lieu des plus réputés à Dublin, hautement fréquenté en soirée et le week-end. Considéré autrefois comme un lieu mal famé, Temple Bar fut rénové dans les années 80 pour en faire un lieu multiculturel à l'ambiance festive et conviviale. Bordé de pubs, restaurants et magasins, le quartier comprend également un cinéma, une galerie d'art, des centres culturels ainsi que des ateliers d'artisanat locaux.

Et bien plus encore ...



## **Bon d'achat d'une valeur de 1300€\***

**Valable pour 2 personnes**

**Réservation uniquement dans une agence Périer Voyages sur présentation de ce coupon.**

\*Lot valable uniquement pour un week-end à Dublin, pour deux personnes.

Date de départ au choix du gagnant, départ impératif avant le 31 Décembre 2018.

Si le voyage a une valeur plus élevée que le montant du bon d'achat, la différence restera à la charge du gagnant.

Les éventuelles hausses de taxes et hausses de carburant restent à la charge du gagnant.

Ce lot gagnant ne saurait faire l'objet d'un remboursement ni d'un échange même partiel de sa contre-valeur.

Il ne pourra pas être cédé à un tiers et n'est utilisable qu'une seule fois.

Non cumulable avec toute promotion ou toute offre spéciale.